



# GAZETTE

## DECEMBRE 2025

### EDITO

Chers habitants,

En cette fin d'année, je souhaite partager avec vous les avancées significatives de 2025, ainsi que les défis auxquels notre commune a été confrontée. Malgré les obstacles, Sains avance, se transforme et continue d'améliorer la qualité de vie de chacune et chacun d'entre vous.

Notre démarche environnementale a franchi une étape importante avec la coupe des peupliers et de la pinède, réalisée en amont de la future forêt nourricière. Cette opération a généré 11 400 € de recettes, soit l'équivalent d'un loyer de 950 € par mois pour la commune. Les travaux de replantation sont déjà engagés, notamment avec 60 mètres de haie bocagère, qui viendront compléter les nombreuses repousses naturelles.

La modernisation de l'aire de camping-car a déjà apporté en 2025 des résultats visibles : une fréquentation soutenue et un chiffre d'affaires de 8 600 €, soit 2 600 € de mieux que les années précédentes. En 2025, la commune dégage ainsi 5 000 € de bénéfices, amorçant l'amortissement de notre investissement.

Le chantier de réfection des joints de caniveaux et trottoirs dans les rues du bourg et de la résidence des Maisons de la Rance est lancé : rue de Bellevue, rue du Beau Site, impasse Bel Air et abords de l'église. Cette action permettra de réduire les tâches de balayage particulièrement pénibles pour nos agents.

Nous pouvons également nous féliciter de la réussite de l'engazonnement du cimetière, qui a embelli cet espace tout en diminuant considérablement la pénibilité du désherbage manuel. Le temps ainsi libéré permettra à nos employés de se consacrer davantage à des travaux longtemps repoussés : élagage, curage, nettoyage de nos calvaires, et entretien soigné de nos espaces publics.

En matière de sécurité et d'entretien des bâtiments scolaires, et malgré un conseil municipal relativement serein, l'opposition a une nouvelle fois fait le choix de ne pas soutenir une démarche pourtant bénéfique à la commune. En refusant de voter la demande de subvention pour les travaux de l'école, le conseil municipal la prive d'une aide de plus de 4 000 €. Ce refus s'ajoute à celui de la subvention départementale de 19 600 € rejetée en début d'année, portant à 23 600 € le montant total des aides perdues.

Les désordres observés sur le pignon de l'école ont été placés depuis un an sous surveillance. La dernière observation, n'a montré ni aggravation, ni agrandissement des fissures existantes, ni apparition de nouvelles fissures. Le défaut de structure n'évolue pas, ce qui nous garantit que le pignon ne risque pas de s'effondrer soudainement. Je souhaite donc rassurer tous les parents : la sécurité des enfants est pleinement assurée. Par ailleurs, les travaux de renforcement débuteront début 2026, et dans les prochaines semaines un périmètre de sécurité sera mis en place pour protéger les élèves pendant toute la durée du chantier.

Un nouveau point incendie de 4 400 € a été installé à l'Angevinière, renforçant la couverture de notre commune. Cependant, la situation reste bloquée à la Touche Gilbert, où il n'existe toujours pas de réserve incendie. Il faut rappeler que la délibération correspondante avait été rejetée en 2023 par le conseil municipal.

Sur le plan budgétaire, l'année a été rendue particulièrement complexe par le rejet du budget 2025. Ce vote a conduit la Chambre Régionale des Comptes à reprendre entièrement le document. La magistrate, cette année, a appliqué une rigueur exceptionnelle, réduisant drastiquement les marges de manœuvre habituelles.

Ainsi, pour financer les 3 626 € du voyage scolaire du RPI, non prévu au budget, il a fallu dégager les crédits nécessaires ligne par ligne, en collaboration étroite avec notre secrétaire de mairie.

Autres conséquences directes :

- la réfection du toit de la recyclerie,
  - celle de la maison de la rue de Bellevue,
  - et l'étude de maîtrise d'œuvre de notre église
- n'ont pu être programmées avant l'été.

La réfection des toits, faute de disponibilité des entreprises, est reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2026 et l'étude de maîtrise d'œuvre de notre église se termine tout juste ce qui reporte la mise en place du marché public à la rentrée de janvier.

Le 15 mars 2026, vous serez appelés à élire un nouveau conseil municipal. Contrairement à 2020, le scrutin est un scrutin de liste, paritaire et sans possibilité de panachage : chaque électeur vote pour une liste entière.

Ajouter, rayer ou modifier des noms rendra le vote nul.

C'est une modification majeure dans la manière d'élire vos nouveaux conseillers : l'électeur vote donc pour une équipe et un projet, pas pour des personnes isolées.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est possible de s'inscrire ou de transférer sa carte d'électeur vers le bureau de vote de Sains et ce jusqu'à la date limite du 6 février 2026 minuit.

Chers habitants, malgré les difficultés rencontrées, malgré les décisions parfois contraires à l'intérêt de la commune, notre village avance. Grâce à votre confiance, votre participation et votre vigilance, nous continuons à construire un Sains plus agréable, plus durable et plus solidaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de Noël, et vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux le 17 janvier 2026 à 11 heures à la salle polyvalente

Votre maire



## Le repas des ainés

Le traditionnel repas des ainés s'est déroulé le 13 décembre 2025. Une trentaine de participants étaient présents : la bonne humeur et la convivialité ont permis à chacun d'échanger et de se retrouver pour ce moment de partage autour d'un bon repas.

Le Père Noël a ensuite rejoint nos ainés pour rencontrer les enfants et distribuer ses cadeaux : un moment toujours très attendu par tous.



## La cérémonie du 11 novembre

La messe cantonale du 11 novembre a eu lieu en l'église de Sains.

Les porte-drapeaux qui incarnent la mémoire, l'honneur et la continuité des générations étaient présents pour cette belle cérémonie.

Un discours et un dépôt de gerbe devant le monument aux morts ont clôturé cette célébration.



## Les travaux du bourg

Les travaux sur les caniveaux sont en cours de finition. Ceux-ci ont été étanchés avec un joint réalisé au mortier de ciment, afin de permettre :

- D'assurer l'étanchéité entre les éléments,
- D'empêcher les infiltrations sous les pavés,
- De simplifier le travail de nos employés communaux concernant l'entretien des caniveaux.

## Le cimetière

Notre cimetière engazonné depuis peu pour créer un espace plus naturel, plus harmonieux et plus facile à entretenir, a pris de belles couleurs à l'occasion de la Toussaint, célébrée le 1<sup>er</sup> novembre.

L'entretien général (tonte, désherbage) est assuré par la municipalité.

## Le curage des fossés de la Meriennais et des Norbouts

Le curage des fossés vient d'être effectué sur les lieux dits Le Meriennais et les Norbouts. C'est une opération d'entretien qui consiste à retirer les dépôts accumulés au fond et sur les côtés d'un fossé (boue, sédiments, végétation, détritus).

Cela permet de restaurer la profondeur et la pente du fossé afin de maintenir un bon écoulement des eaux, d'éviter les inondations et l'érosion des talus tout en garantissant l'entretien des abords routiers ou agricoles.

## Les silhouettes enfant pour signaler un danger

Pour signaler un danger impliquant des enfants, l'utilisation de silhouettes d'enfants est une méthode visuelle très efficace, notamment dans les lieux-dits : ces silhouettes attirent l'attention des conducteurs et les incitent à ralentir et à être plus vigilants.

Un essai à petite échelle sur deux silhouettes dessinées par nos employés communaux, symbolisant la présence d'enfants, vient d'être réalisé : il n'est pas parfait et pourra être amélioré grâce aux retours des riverains concernés.

## Etat civil

Nous avons dit au revoir à M. Jean MABILE.

## Ouverture du secrétariat

Le secrétariat de Mairie sera fermé pour congés du 24 décembre inclus au 4 janvier inclus.